

Rapport d'évaluation

Plan d'actions
SUEZ



Avril 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SUEZ dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SUEZ			
Date d'adhésion au programme	18/06/2020	Date d'engagement dans le programme	15/09/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'actions déposé	5 ans (2020-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	30/09/2022
Plan d'actions évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	09/2020 - 09/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Avril 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'actions : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'actions selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
II. RECOMMANDATIONS.....	7
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS.....	7

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions

Organisation et zone géographique	Le groupe SUEZ est présent dans 40 pays sur les 5 continents. Il est composé des filiales principales suivantes : Suez Eau France, Suez RV (Recyclage et Valorisation), IWS (Industrial Waste Specialities), Suez Consulting
Secteurs d'activité	Gestion de l'eau (de la production d'eau potable à l'épuration des eaux usées), recyclage et valorisation des déchets, dépollution des sols et traitement de l'air pour les industriels et collectivités
Chiffre clé	Production de 7,1 milliards de m ³ d'eau potable, service d'assainissement pour 64 millions d'habitants
Chiffre d'affaires	7,5 milliards d'euros
Nombre d'employés	35 000 salariés
Site web de l'entreprise	www.suez.fr

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Echelle nationale : couvrant tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'entreprise et les différents niveaux de l'échelle organisationnelle		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2020 – 2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	8	Nombre d'actions complémentaires	5

Actions cœur de métier	1	Indexer la part variable de rémunération du top management à des objectifs de développement durable incluant la protection du capital naturel, à l'horizon 2025
	2	Dès 2021, faire de la biodiversité un des critères participant à l'approbation des projets étudiés en comité opérationnel
	3	Evaluer l'empreinte biodiversité des activités de SUEZ à travers un outil pertinent à l'horizon 2025
	4	Mettre en place un plan d'actions en faveur de la biodiversité sur 100% des sites prioritaires de SUEZ à l'horizon 2025
	5	Réduire la pollution lumineuse de 100% des installations à enjeux pour la trame noire à l'horizon 2025
	6	Intégrer des recommandations en faveur de la biodiversité dans tous les projets validés par un comité opérationnel, dès 2021
	7	Pendant la période d'engagement, promouvoir les Solutions Fondées sur la Nature et les opérations de renaturation, en portant commercialement au moins une solution de ce type dans chacune des filiales engagées
	8	Promouvoir les approches de nature en ville dès 2021, en s'appuyant sur une offre axée sur 4 grandes propositions de valeurs et animer une démarche de réduction de l'artificialisation des sols à l'horizon 2025.

Actions complémentaires	9	Poursuivre l'approche collaborative en faveur de la biodiversité avec les parties prenantes pendant la période d'engagement, sur la base d'au moins un partenariat national et plus de 20 partenariats locaux en continu
	10	Utiliser plus de 5 outils de sciences participatives publics dans le réseau SUEZ
	11	Développer au moins deux nouvelles innovations éprouvées sur la biodiversité aquatique et marine
	12	Équiper tous les sites prioritaires d'un kit de sensibilisation à la biodiversité
	13	Coconstruire, avec les acteurs de référence sur la thématique Espèces Exotiques Envahissantes, un guide relatif à la gestion des déchets de Plantes Exotiques Envahissantes publié en 2021.

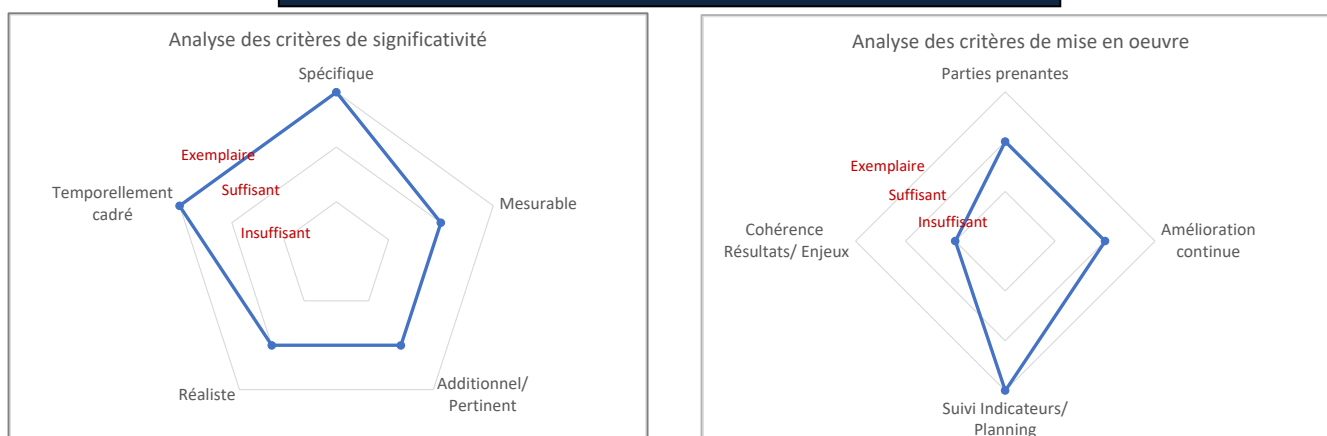
I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de SUEZ, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « en progrès » (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la **partie II** de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- Le plan d'action est bien en lien avec les activités de l'entreprise comme en témoigne la proposition de 8 actions cœur de métier (sur les 14 proposées) explicitement et strictement ciblées sur la biodiversité ;
- L'implication des parties prenantes internes est remarquable à la fois par sa structuration (critère de sélection et recommandations spécifiques) et également par les mécanismes incitatifs à sa mise en œuvre (critère d'indexation de la rémunération du top management) ;
- Le plan d'actions est structuré autour d'échéances proches soit en 2021 (à mi-parcours de la première phase de mise en œuvre du plan d'actions) soit en 2025 (3 ans après la première phase de mise en œuvre), ce qui permet de vérifier et/ou d'ajuster le planning de travail sur la base de premiers retours.

Les points faibles

- Le manque d'exhaustivité des données ne permet pas de bien apprécier les résultats effectifs sur la biodiversité ;
- La portée des résultats reste difficile à apprécier au regard de la nature indirecte des actions et de leur déploiement effectif au sein de l'entreprise.

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'action de Suez est globalement satisfaisant et répond aux enjeux biodiversité des métiers de l'entreprise. Seule l'absence de résultats ou de garanties de résultats positifs sur la biodiversité (via les moyens engagés) empêche d'attribuer la reconnaissance de niveau 2.

Le plan d'action est, en effet, très bien construit avec des actions adéquates aux secteurs d'activité de l'entreprise ainsi qu'à son organisation. Il dispose d'un suivi des moyens à engager. Il mobilise bien les parties prenantes internes. Il est lisible et s'inscrit bien dans le cadre fixé par le programme Entreprises engagées pour la nature, en particulier en termes d'échéances.

De manière générale, l'organisation de la gouvernance du projet en interne est également exemplaire. Elle est particulièrement bien formalisée pour intégrer l'ensemble du management et des relais dans des filiales. Le comité opérationnel intégrant experts et filiales s'est réuni huit fois pour les aspects techniques. En parallèle, les avancées du plan d'action ont été présentées huit fois en comité de Direction. Et pour la déclinaison dans les métiers, il existe 66 correspondants régionaux dans les filiales.

Le plan d'action est essentiellement incitatif et mobilisateur en interne. Les appuis externes apparaissent peu structurés. La déclinaison opérationnelle du plan d'action dans les métiers de l'entreprise n'est pas précisée.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Organiser au moins une fois par an une revue des actions par des parties prenantes qui pourraient donner leur avis en toute indépendance ;
- Décliner les actions en mode opératoire, contraignants et volontaires dans les différents métiers de l'entreprise ;
- Etablir des objectifs à mi-parcours pour mesurer et communiquer notamment en interne sur les progrès accomplis ;
- Déployer l'incitation financière du personnel à des pratiques favorables à la biodiversité à un cercle plus large de cadres.

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et la conclusion évaluative.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.